



Ecole des Sources

Ecole publique des Sources
Route d'Ancy
69210 Savigny
tel : 04 74 01 13 51
Mél : ce.0691446x@ac-lyon.fr
<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources/>

Compte-rendu du conseil d'école du 22 octobre 2012

Séance ouverte à 18 h 30.

Présents :	-Pour la municipalité :	Mme Laurent (Conseillère).
	-Pour les parents :	Mmes Girard, Mula, Payet ; M. Dumas (titulaires).
	-Pour les enseignants :	Mmes Garnier, Fornas (suppléantes).
	-Dden :	Mmes Guyot, Patoux ; Ms. Lagrange (Dir.), Bellynck.
Excusés :	-IEN :	M. Vial.
	-Enseignants :	M. Vitti.
	-Municipalité :	Mme Szygula (quart de décharge).
		M. Martinon, Mme Cutzach ; M. Sachon (resp. services techniques).

Ordre du jour :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1- Règlement intérieur de l'école. | <i>Pour vote</i> |
| 2- Rentrée 2011 : organisation pédagogique. | <i>Pour information</i> |
| 3- Rentrée 2011 : fonctionnement matériel et financier. | <i>Pour consultation et avis</i> |
| 4- Rentrée 2011 : travaux et aménagements | <i>Pour information</i> |
| 5- Projets : classe transplantée, sorties, etc. | <i>Pour information</i> |
| 6- Coopérative scolaire. | <i>Pour information</i> |
| 7- Questions des parents et de la municipalité. | <i>Pour information</i> |

Préambule :

- Mme **Guyot** assure la prise de notes au cours de cette réunion.
- M. Lagrange précise que, comme l'année dernière, **les deux prochains conseils sont déjà fixés les :**
 - o **Lundi 25 mars 2013 à 18 h 30 (commun avec la maternelle : date à confirmer)**
 - o **Lundi 17 juin 2013 à 18 h 30**
- Les personnes présentes **approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'école en date du 14 juin 2012.**
- Présentation des représentants des parents d'élèves. Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le 12 octobre 2012. La participation a été de **64,51 %** (en légère baisse par rapport à l'année dernière : - 2,15 points). Ont été élus à l'unanimité des suffrages exprimés (100 exprimés sur 100 votes pour 155 électeurs inscrits) :

Titulaires : Mme Girard (CE1), Mme Mula (CE1), Mme Payet (CP), M. Dumas (CE1/CM1-CM2).

Suppléants : Mme Garnier (CE2-CM1), Mme Fornas (CM1-CM2), M. Capdepon (CM1-CM2).

M. Lagrange indique que si la participation des parents reste stable, il a été très difficile cette année de trouver des candidats : désintérêt, lassitude ? De plus l'organisation des élections, en partie dévolue aux représentants de l'année dernière, a manqué de volontaires (mis à part pour la mise sous enveloppe : merci aux parents présents) et du coup la tenue du bureau de vote fut compliquée à gérer (un seul parent de l'élémentaire disponible !). M. Lagrange rappelle que ces élections sont un moment fort de la vie scolaire mais que pour cela il faut une implication forte du Comité des parents (constitué des parents élus). M. Lagrange rappelle aussi que le nombre de parents présents au conseil est normalement de quatre ; il explique aussi le rôle et le fonctionnement du conseil ainsi que l'importance des parents élus dans la relation et la transmission des informations avec les autres parents.

M. Lagrange **informe le conseil que suite à la demande de la municipalité sur une éventuelle fusion des écoles publiques de Savigny, un Conseil d'école extraordinaire commun aux deux écoles aura lieu le lundi 19 novembre 2012 à 20 h à l'école des Sources, en présence de M. Martinon, maire de Savigny, et M. Vitti, Inspecteur de l'EN, pour initier le débat et engager une réflexion sur cette question.**

Il remercie encore une fois la municipalité pour l'écoute et l'investissement dont elle fait preuve pour les écoles publiques de la commune.

1-Règlement intérieur de l'école :

Le règlement en cours n'ayant fait l'objet d'aucune demande de modification et aucun point administratif nouveau ne nécessitant un ajout, M. Lagrange propose qu'il soit reconduit pour cette année en l'état. Ce règlement est consultable en ligne sur le site de l'école ainsi d'ailleurs que le règlement départemental des écoles sur lequel il s'appuie. Les parents précisent qu'il est difficile de se prononcer sur le règlement aussi vite après les élections et qu'ils ne savaient pas qu'il fallait, si nécessaire, le modifier à ce conseil. M. Lagrange propose alors aux parents de prendre connaissance de ce règlement et de proposer d'éventuelles modifications au troisième conseil d'école.

Le règlement intérieur est donc reconduit en l'état pour cette année scolaire.

2- Rentrée 2012 : organisation pédagogique :

a) L'équipe enseignante :

Suite à la fermeture cette année de la cinquième classe, M. Fargier a changé d'école. M. Amblard a de plus été nommé sur le poste de direction à Sain-Bel pour cette année scolaire. **L'équipe enseignante se compose donc cette année de cinq enseignants : Mme Guyot, Mme Patoux (en remplacement de M. Amblard), Mme Szygula (quart de décharge), M. Bellynck et M. Lagrange (directeur).** M. Lagrange informe le conseil que cette année encore, le jour de décharge de direction sera le **vendredi**.

b) Les enfants :

Les effectifs à la rentrée étaient de **96 élèves**. Ces effectifs sont fluctuants du fait d'un nombre d'enfants du voyage plus important cette année (9 enfants inscrits). Il est à noter que sur l'ensemble des nouvelles constructions, livrées depuis plus d'un an pour certaines, l'école **n'a inscrit qu'un nouvel enfant**. Suite à une intervention de Mme Laurent sur la proposition d'inscrire en mairie les enfants qui se présenteraient pendant les vacances, M. Lagrange rappelle que **la loi stipule que le Maire de la commune doit inscrire les enfants et que les directeurs les admettent après réception de la liste des inscrits fournie par la mairie**. Certaines communes appliquent ce système, ce n'est pas le cas à Savigny mais la commune peut donc tout à fait inscrire les enfants sans en référer aux directeurs des écoles.

La répartition s'effectue de la manière suivante :

- CP :	25 élèves	Mme Patoux
- CE1 :	23 élèves	M. Lagrange et Mme Szygula
- CE2/CM1 :	23 élèves (12 + 11)	Mme Guyot
- CM1/CM2 :	25 élèves (4 + 21)	M. Bellynck

c) Les activités :

Cette année, la classe de M. Lagrange participe de nouveau à l'Usep.

Les classes de CP (toute l'année) et CE1 (jusqu'en janvier) vont à la piscine : les deux classes s'y rendent tous les jeudis matins à 8 h 30. Il est important que les enfants soient présents à 8 h 20 tous les jeudis. **Le projet de l'aquacentre a été modifié cette année et sera consultable sur le site dès qu'il sera disponible.**

Cette année encore, Mme Perraud et Mme Bouvier tiennent une permanence à la BCD les lundis et vendredis après-midi, ce qui permet aux enseignants d'envoyer des groupes d'enfants emprunter des livres : le conseil les en remercie.

Le projet d'école « **Citoyenneté et développement durable** » a été validé par M. Vitti, Inspecteur de l'Education Nationale (il est consultable sur le site de l'école). Il servira de fil directeur aux différents projets tout au long des cinq années à venir. Déjà, quelques projets sur ces thèmes sont prévus pour cette année scolaire : intervention du Syndicat de rivières Brévenne et Turdine sur les classes de CP et CE1, instauration de conseils de classes avec délégués, création d'un conseil d'école des enfants, éventualité d'un conseil municipal des enfants... M. Lagrange rappelle cependant que les objectifs finaux du projet d'école sont des buts parfois ambitieux vers lesquels il faut tendre et qu'il faut tenter d'atteindre mais qu'ils ne représentent aucune obligation de réussite, trop de paramètres entrant en jeu. Mme Laurent rappelle que la station d'épuration de Savigny a été refaite et qu'elle peut être visitée ; elle indique de plus qu'un projet de création de panneaux pédagogiques pour cette station en collaboration avec les écoles a été envisagé. Les enseignants se disent tout à fait prêts à participer à un tel projet et prendront contact avec la mairie pour visiter la nouvelle station. Mme Laurent propose de plus la participation d'un membre de l'équipe municipale au conseil d'école des enfants.

Le Livret personnel de compétences est en fonction. Il reste en vigueur ainsi que le socle commun mais l'équipe enseignante ne peut donner aucune indication sur les modifications ou la pérennité en l'état de ces instruments les années futures.

L'anglais est enseigné dès le CE1 et abordé dès le CP. Une même méthode a été choisie pour tous les niveaux. Les 4 CM1 de la classe de M. Belynck suivent l'anglais avec les CE2/CM1 de Mme Guyot. Chaque enseignant enseigne l'anglais dans sa classe.

La chorale, encadrée par Mme Guyot, continue cette année encore avec un projet de partenariat avec le collège des 4 vents à L'Arbresle (développé au point 5).

3- Rentrée 2012 : fonctionnement matériel et financier.

La salle de classe de M. Amblard (classe bleue), devenue libre, a été transformée en salle d'arts visuels. Elle est déjà utilisée régulièrement par les enfants.

Le vidéoprojecteur de la classe bleue a été installé en fixe dans la classe de Mme Guyot.

La connexion Internet pose toujours problème lorsque les quinze ordinateurs de la classe mobile sont connectés en même temps. Actuellement, une personne, mandatée par la mairie, effectue un état des lieux du matériel et de la configuration du réseau : nous attendons son avis et ses propositions.

4- Rentrée 2012 : travaux et aménagements.

Les autocollants ont été apposés sur les poteaux de la cour.

Un amalgame spécial a été coulé autour de l'arbre pour éviter aux enfants de continuer à creuser à cet endroit.

Les enseignants demandent s'il est possible de repeindre les murs intérieurs et les portes de l'école : ceux-ci commençant à être sérieusement défraîchis. Il serait souhaitable d'en profiter pour enlever dans chaque classe la moquette murale, source de risques allergènes importants. Mme Laurent note la demande.

5- Projets : classe transplantée, sorties, etc.

En fin d'année scolaire dernière, deux projets ont été soumis au conseil et ont fait l'objet de demandes par l'APE de subventions à la municipalité :

- Un projet « Fresque murale »

Ce projet concerne **les classes de CE1 et de CE2-CM1** et consiste à **repeindre le mur séparant les cours des écoles de la butte** pour un coût estimé à 2 600 €. Ce projet sera réalisé avec l'aide **d'un collectif d'artistes nommé « La Coulture »**. La mairie a octroyé une subvention exceptionnelle de 1800 €. L'APE de son côté participe à concurrence de 5 € par enfant concerné, par l'intermédiaire de la subvention culture Mairie/APE ; le solde sera pris en charge par l'OCCE, ce projet concernant tous les élèves de l'école à terme.

- Un projet « Parc des oiseaux »

Ce projet concerne **la classe de CE1** et consiste à effectuer une visite du parc sur deux jours, avec une nuitée en camping pour un coût estimé à 1 500 €. La mairie a octroyé 460 €, la subvention « culture » Mairie/APE sera utilisée à concurrence de 16,30 € par enfant concerné, le solde sera payé par les familles. Des ventes de gâteaux seront organisées tous les vendredis soirs pour réduire le coût de ce projet.

Tous les enfants des écoles publiques assisteront **à un spectacle de Noël « Le joueur d'orgue »** interprété par la compagnie du Rêve. Ce spectacle représente un coût de 6,70 € par enfant : 3,00 seront demandés aux familles, le solde étant pris sur la subvention culture Mairie/APE.

En ce début d'année, **deux autres projets, incontournables pour l'équipe enseignante**, sont venus s'ajouter aux précédents :

- « Le tour de la Drôme à vélo »

Ce projet concerne la **classe de M. Belynck, CM1-CM2**. Il se déroule **dans la Drôme, sur 5 jours, du 3 au 7 juin 2013 et consiste à relier Hauterives à Buis-les-Baronnies en 5 étapes à vélo**. Cela fait maintenant 4 ans que M. Belynck a posé sa candidature auprès de l'Usep de la Drôme pour participer à cette manifestation, sans succès jusqu'à cette année. Il a reçu une réponse positive mi-septembre : un refus représenterait une impossibilité future d'être de nouveau sélectionné. Le coût de ce projet est estimé à 7 000 €. L'équipe enseignante a demandé à l'APE de faire une demande de subvention exceptionnelle auprès de la mairie : cette demande sera étudiée en mars 2013. La subvention culture Mairie/APE sera utilisée quasi intégralement pour financer ce projet : 21,30 € par enfant. Les parents de la classe organisent une tombola. Le conseil général du Rhône octroie 500 € dès cette année. La participation des parents ne pourra pas excéder la moitié à savoir 3 500 €. Ce projet demande un investissement personnel et pédagogique important. Une demande a été faite pour bénéficier cette année encore de l'intervention de la sécurité routière.

- Un projet « **Chorale** »

Ce projet concerne **la classe de Mme Guyot, CE2-CM1**. Il consiste à **participer aux concerts donnés par le collège des 4 vents en fin d'année** et donc à la préparation de ces concerts, en particulier **au stage de 3 jours** qui a lieu en fin d'année scolaire au Bessat, dans le parc du Pilat. Ce projet initié par Mme Guyot et Mme Masse, professeur de musique au collège, a reçu l'accord du Principal du collège. Le coût n'est pas encore connu. La subvention culture Mairie/APE sera utilisée à concurrence de 16, 30 € par enfant. Le solde sera à charge des familles. Des ventes de gâteaux seront organisées tous les vendredis soirs pour réduire le coût de ce projet.

Les enseignants ont conscience que tous ces projets représentent une difficulté de gestion et demandent à nos différents partenaires un investissement, en particulier financier, accru. Ils les remercient de leur soutien.

6- Coopérative scolaire.

Le solde en début d'exercice est de **1 207,47 €**, soit 230 € de plus que l'année dernière : un bilan annuel est maintenant disponible sur le site (<http://www2.ac-lyon.fr/etab/ecoles/rhone/des-sources/>). M. Lagrange précise que les comptes de la coopérative sont vérifiés et validés par l'OCCE du Rhône chaque année. La coopérative a versé à l'OCCE du Rhône la somme de 165 € au titre de la cotisation obligatoire pour les enfants. En début d'année une participation volontaire et non obligatoire de **2 € par enfant** a été demandée : actuellement, la somme de **243 €** a été versée par les parents, les enseignants les en remercient. M. Lagrange rappelle aux parents nouvellement élus le rôle de la caisse OCCE (petites dépenses fonctionnelles : classes, chorale, etc.) de l'école et la différence avec l'APE (grosses dépenses : spectacles, sorties, classes transplantées...). Il précise que, l'année dernière, l'OCCE a exceptionnellement géré une grande partie de l'aspect financier de la classe transplantée « Châteaux de la Loire » en accord avec l'APE pour laisser le nouveau bureau de celle-ci se mettre en place : ceci n'est pas la vocation de l'OCCE et l'équipe enseignante ne le souhaite pas, remerciant par ailleurs l'APE pour le travail qu'elle effectue toujours en étroite collaboration avec les enseignants. Cette année, étant donné le bon état des comptes, l'OCCE participera financièrement à quelques projets communs avec l'APE (fresque murale, le TDV, la chorale...).

7- Informations et questions diverses.

Mme Laurent informe le conseil que l'alarme incendie de l'école sera couplée avec celle de la cantine.

Un devis a été demandé pour les éclairages extérieurs. Ceux-ci ne fonctionneront qu'à certaines heures scolaires « clés » pour éviter les dégradations.

Mme Laurent demande s'il est possible que les jeux de la cantine et de l'étude soient tous rassemblés dans le placard extérieur (préau classe bleue). M. Lagrange répond qu'il n'a pas encore eu matériellement le temps mais que cela sera fait.

Les enseignants demandent à la municipalité de réviser les serrures extérieures car elles fonctionnent mal en particulier celle du portail.

Mme Laurent demande si l'équipe enseignante a pris une décision pour les portes ouvertes. M. Lagrange répond que cette année encore, les écoles publiques feront leurs portes ouvertes à la date indiquée par l'école privée, **le 18 janvier 2013**. Il précise néanmoins que cette date devra être discutée l'année prochaine car elle ne convient pas aux équipes enseignantes des écoles publiques de Savigny.

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance : Me Guyot

Le président : M. Lagrange

